



Procès-Verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 1er décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vendredi 1er décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Fellingering s'est réuni en session ordinaire dans la salle des séances, sous la présidence de Madame Annick LUTENBACHER, Maire, après convocation légale du vingt-sept novembre deux mil dix-sept.

Département du Haut-Rhin

Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus :
19

Conseillers en fonction :
19

Conseillers présents :
13

Conseillers absents :
6

Présents : Madame Annick LUTENBACHER, Maire, Messieurs Michel BRUNN, Jean-Pierre KOHLER, Madame Sylvette GODIER, Adjoint, Messieurs Freddy GILCK, Jean-Marc HALLER, Mesdames Laurence HALLER, Cindy HELL, Michèle JAEGER, Messieurs Claude SCHOEFFEL, Jean-Jacques SITTER, Mesdames Nadine SPETZ, Esther SZTAJNERT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mesdames Aline BALLY, Stéphanie BOBENRIETH, Messieurs Marc HOFFER (**procuration donnée à Madame Esther SZTAJNERT**), Michaël LAMY (**procuration donnée à Madame Nadine SPETZ**), Franck SCHUBERT, Conseillers Municipaux.

Absente : Madame Valérie BOEGLIN, Conseillère Municipale.

Présents : 13
Pouvoirs : 2
Votants : 15

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 06 octobre et du 03 novembre 2017
3. Rapports Maire/Adjoint
4. Budget principal et budget forêt : autorisations d'engagement des investissements pour 2018
5. Budget principal : CCVSA : reversement par la commune d'une partie de la taxe foncière au profit des espaces d'entreprises de Wesserling
6. Forêt : autorisation donnée à l'ONF pour la réalisation de coupes en forêt communale (parcelles 90 et 67)
7. Ecole : modification des horaires pour la pratique des activités hivernales
8. Club Vosgien Association Mulhouse et Crêtes : demande de subvention dans le cadre du remplacement d'une passerelle en bois située sur les parcelles 15 et 16
9. Divers et communication
 - a. CCVSA : approbation du rapport d'activités 2016
 - b. Calendrier des séances du Conseil Municipal du 1^{er} semestre 2018

AL/CD/MK

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h30.

Madame le Maire rappelle les procurations données et excuse les membres absents.

N° 1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Esther SZTAJNERT est, à l'unanimité des membres présents et représentés, désignée comme secrétaire de séance et est assistée de Madame Charline DEON, secrétaire générale.

N° 2. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE ET DU 03 NOVEMBRE 2017

Les procès-verbaux des séances du 06 octobre et du 03 novembre 2017, dont copies ont été envoyées au préalable à tous les conseillers municipaux, sont approuvés à l'unanimité des membres présents, sans modification.

N° 3. RAPPORT DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Madame Annick LUTENBACHER, Maire de la Commune

Elle tient tout d'abord à remercier les membres de l'équipe d'embellissement du village pour la mise en place des décorations de Noël.

Un conseil d'école s'est tenu le mardi 14 novembre. Ce dernier a débuté par la présentation des membres du Conseil avec la liste des représentants des parents d'élèves élus le 13 octobre dernier. La liste présentée par Madame Aline BALLY a obtenu les cinq sièges avec 103 bulletins exprimés et 9 bulletins nuls et blancs.

Le nouveau Règlement Intérieur a été approuvé suite au retour à la semaine de 4 jours.

Madame Sabine HOFFMANN, responsable du périscolaire à la CCVSA a indiqué que la fréquentation était en hausse avec une moyenne de 130 enfants sur les 13 écoles de la Vallée. A Fellingering, 15 élèves sont en moyenne pris en charge le midi et 5 le soir. Les parents ont désormais la possibilité d'inscrire leur enfant en ligne directement sur le site, 48h à l'avance. De plus, les inscriptions aux activités pendant les vacances peuvent se faire à la journée et non plus à la semaine.

Concernant les effectifs de la rentrée 2017, l'école primaire compte 108 élèves répartis en 5 classes.

Madame le Maire détaille les différentes activités, projets et sorties qui ont été organisés depuis le mois de septembre et ceux qui auront lieu prochainement.

En ce qui concerne les cotisations, Mr GUIHAL, directeur de l'école, propose que tous les enfants de l'école adhèrent à deux organismes : l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE) qui offre une assurance aux enfants lors des activités scolaire facultatives et l'Association pour les Œuvres Scolaires (AOS) qui met à disposition des écoles du matériel et participe financièrement aux activités scolaires culturelles et sportives. Afin de payer ces cotisations, le Conseil a donc validé la mise en place d'une participation volontaire des parents : 8 euros par enfant d'une classe élémentaire et 17 euros par enfant d'une classe de maternelle.

Le Conseil d'Ecole a également remercié la municipalité pour le financement des différents outils pédagogiques et matériels de jeux au cours de l'année 2017.

Le renversement d'un camion benne à la sortie de Moosch le jeudi 8 novembre 2017 a perturbé pendant plusieurs heures la circulation. Afin d'établir un plan d'urgence en la matière, une première réunion a eu lieu à la Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller le jeudi 16 novembre en présence de plusieurs Maires de la Vallée, de représentants de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et de la DDT (Direction Départementale des Territoires). Chaque commune de la Vallée de Saint-Amarin est tenue de présenter les différentes possibilités de déviation et d'en informer les services de la DDT qui établiront un plan de secours global.

Monsieur Michel BRUNN, Adjoint au Maire chargé de la Forêt, de l'Environnement et de l'Urbanisme prend actuellement en charge le dossier. Un plan d'urgence sera acté début 2018 et validé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et la Gendarmerie.

L'entreprise VELCOREX, présidée par Monsieur Pierre Schmitt et dont le siège est situé à Saint-Amarin connaîtra prochainement plusieurs évolutions. Ce point a été présenté lors de la dernière Commission Economie où étaient également présents Messieurs Michel BRUNN et Freddy GILCK, Conseillers Communautaires. En effet, cette entreprise spécialisée dans la production des tissus d'habillement en velours et coton innovants fera prochainement son entrée en bourse, signe de conservation de son indépendance et de création d'emplois supplémentaires dans la Vallée. Cette évolution sera globale et comprendra les différents sites dont celui de Colmar, le développement de la vente en ligne et d'une nouvelle filière de production à base de chanvre et d'ortie et se fera en lien avec la CCVSA et la Ville de Saint-Amarin. Ce point sera par la suite présenté au Bureau de la CCVSA.

Le projet définitif de restructuration du collège Robert SCHUMAN de Saint-Amarin a été présenté lors du Conseil d'Administration du jeudi 30 novembre. Le programme prévoit la démolition des bâtiments A et C, l'extension et la requalification de l'ensemble des espaces (préau, local casiers, blocs sanitaires élèves, bureaux de l'administration, pôle arts et technologies, salle polyvalente et salles de classe), la rénovation des installations thermiques, la mise en accessibilité et l'isolation de l'ensemble des bâtiments. Suivra, à partir de 2021, la construction d'un nouveau gymnase à l'emplacement de l'actuel bâtiment C. Le nouveau collège sera dimensionné pour accueillir 500 élèves. Les travaux représentent un montant de 10.5 millions d'euros (sans le gymnase) au lieu des 13 millions d'euros prévus en 2014 ; ce montant s'inscrit dans le projet départemental de restructuration des différents collèges du Haut-Rhin qui représente un budget de 160 millions d'euros.

Enfin, concernant le projet de restructuration de la mairie et des ateliers municipaux, le maître d'œuvre AJEANCE a finalisé le dossier de consultation qui sera prochainement publié par la mairie. Le retour des offres est prévu pour le vendredi 19 janvier 2018. Quant au marché de démolition de la friche située à côté de la mairie, une réunion a eu lieu le 23 novembre dernier en présence du cabinet d'études CEDER qui a été mandaté comme maître d'œuvre. Les pièces sont actuellement rédigées et seront étudiées lors d'une réunion le jeudi 07 décembre prochain.

Monsieur Jean-Pierre KOHLER, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Technique et Entretien du Patrimoine

Suite aux fortes rafales de vent et de pluie le dimanche 12 novembre, le chapiteau, qui avait été mis en place pour la Cérémonie du 11 novembre, s'est renversé et a subi des dommages. Quelques dégâts ont également été recensés en zone haute dont des glissements de terrain.

La majorité de l'activité du personnel technique communal porte actuellement sur le déneigement et le salage des routes ainsi que sur la mise en place des décorations de Noël (illuminations sur les lampadaires, préparation des branches de sapin).

Monsieur KOHLER rappelle que les sapins seront distribués aux particuliers le mercredi 13 décembre prochain. Les sapins seront également distribués aux commerçants et artisans du village.

Un des membres de l'équipe technique sera définitivement embauché à compter du 16 janvier 2018.

Monsieur Michel BRUNN, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Environnement et Urbanisme

Forêt :

L'Etat Prévisionnel des Coupes 2017 s'est achevé mais plusieurs données n'ont pas encore été enregistrées dans le budget forêt de la commune. Le prévisionnel de l'excédent de fonctionnement est de 16 369 euros.

Afin d'approuver l'EPC 2018 lors du Conseil Municipal de février prochain, une Commission Forêt se tiendra le lundi 22 janvier 2018 à 20h en mairie.

Quelques travaux ont été réalisés Chemin des alliés, parcelles 71 et 72.

Urbanisme :

Deux Déclarations Préalables ont été reçues :

- L'une portant sur la construction d'un abri agricole, en date du 03 novembre 2017 ;
- L'autre portant sur la pose d'un velux et de plusieurs fenêtres, en date du 30 novembre 2017.

Un permis de construire portant sur la construction d'une maison individuelle a été instruit en date du 30 novembre 2017

Deux Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) ont été reçues concernant les parcelles suivantes :

- section 06, parcelle 315/8 en date du 15 novembre 2017 ;
- parcelles 141/31 en date du 29 novembre 2017.

Il a été décidé de ne pas exercer de droit de préemption.

Madame Sylvette GODIER, Rapporteur, Adjointe en charge de la Commission Services à la Population

Elle tient à remercier l'ensemble des membres présents lors de la Cérémonie du 11 Novembre et de la Journée de collecte pour la Banque Alimentaire le 25 novembre dernier.

Le Marché de Noël s'est tenu les 25 et 26 novembre au foyer communal.

Les prochains évènements sont les suivants :

- Le dimanche 02 décembre, déjeuner au profit du Téléthon. 150 personnes sont attendues ;
- La Messe de la Sainte-Barbe aura lieu ce dimanche 03 décembre et sera célébrée par Monseigneur RAVEL, Archevêque de Strasbourg.
Un dépôt de gerbes aux victimes AFN aura lieu également le dimanche 03 décembre au Monument aux Morts à 15h et sera suivi d'une réception à l'Elsasser Pub.
- Organisation de la fête de la Saint-Nicolas le mardi 05 décembre ;
- Une Commission « Monument aux Morts » est fixée le mardi 12 décembre à 20h en mairie ;
- Concert de l'AROSA le dimanche 17 décembre à 16h30 à l'Eglise ;
- Cérémonie des Vœux de la commune le vendredi 05 janvier 2018 à 19h au foyer communal.

N° 4. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET FORET : AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT DES INVESTISSEMENTS POUR 2018
--

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à l'échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

[...] Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

BUDGET PRIMITIF M14

Dépenses d'investissement 2017 :

Pour mémoire, les dépenses d'équipement du budget primitif 2017 s'élèvent à un total de 1 640 850.04 euros, non compris le chapitre 16. Sur la base de ce montant et conformément aux textes applicables, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 410 212.51 euros (1 640 850.04 euros x 25%).

Aucune décision modificative n'a été votée au cours de l'année 2017 en section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal la répartition suivante :

Article 2041511	GFP de rattachement-Biens mobiliers, matériels et études	450,00 €
Article 2051	Concessions et droits similaires	2 400,00 €
Article 21312	Bâtiments scolaires	3 000,00 €
Article 2151	Réseaux de voirie	3 000,00 €
Article 2152	Installations de voirie	5 000,00 €
Article 21578	Autre matériel et outillage	3 000,00 €
Article 2184	Mobilier	1 000,00 €
Article 2188	Autres immobilisations corporelles	500,00 €
Article 2313	Immobilisations en cours de construction	391 862.51 €
TOTAL		410 212.51 €

BUDGET FORET M14

Dépenses d'investissement 2017 :

Pour mémoire, les dépenses d'équipement du budget forêt 2017 s'élèvent à un total de 74 600 euros. Sur la base de ce montant et conformément aux textes applicables, les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 18 650 euros (74 600 euros x 25%).

Aucune décision modificative n'a été votée au cours de l'année 2017 en section d'investissement.

Vu l'article L1612-1 du CGCT,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

-AUTORISE l'engagement des dépenses d'investissements pour 2018 sur la base des montants suivants dans l'attente de l'adoption du budget 2018 :

BUDGET PRIMITIF M14

Dépenses d'investissement 2017 :

Pour mémoire, les dépenses d'équipement du budget primitif 2017 s'élèvent à un total de 1 640 850.04 euros, non compris le chapitre 16. Sur la base de ce montant et conformément aux textes applicables, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 410 212.51 euros (1 640 850.04 euros x 25%).

Aucune décision modificative n'a été votée au cours de l'année 2017 en section d'investissement.

Article 2041511	GFP de rattachement-Biens mobiliers, matériels et études	450,00 €
Article 2051	Concessions et droits similaires	2 400,00 €
Article 21312	Bâtiments scolaires	3 000,00 €
Article 2151	Réseaux de voirie	3 000,00 €
Article 2152	Installations de voirie	5 000,00 €
Article 21578	Autre matériel et outillage	3 000,00 €
Article 2184	Mobilier	1 000,00 €
Article 2188	Autres immobilisations corporelles	500,00 €
Article 2313	Immobilisations en cours de construction	391 862.51 €
TOTAL		410 212.51 €

BUDGET FORET M14

Dépenses d'investissement 2017 :

Pour mémoire, les dépenses d'équipement du budget forêt 2017 s'élèvent à un total de 74 600 euros. Sur la base de ce montant et conformément aux textes applicables, les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 18 650 euros (74 600 euros x 25%).

Aucune décision modificative n'a été votée au cours de l'année 2017 en section d'investissement.

N° 5. BUDGET PRINCIPAL : CCVSA : REVERSEMENT PAR LA COMMUNE D'UNE PARTIE DE LA TAXE FONCIERE AU PROFIT DES ESPACES D'ENTREPRISES DE WESSERLING

Pour rappel, le 09 octobre 2015, le Conseil Municipal a validé le versement à la CCVSA d'une partie des gains des produits de la taxe foncière obtenus suite à la réhabilitation du site du Parc de Wesserling entre 2011 et 2013. Une convention tripartite a été signée entre les communes de Fellingering, d'Husseren-Wesserling et la CCVSA pour une durée d'un an. Un remboursement de 12 099 euros a été versé à la CCVSA en septembre 2016 pour le paiement de l'année 2015.

La CCVSA a souhaité reconduire cet engagement pour l'année 2017 pour le paiement de l'année 2016 suite à une délibération du Conseil Communautaire du 07 décembre 2016. Le Conseil Municipal de Fellingering s'est prononcé contre ce reversement lors de la séance du 05 janvier 2017. La somme n'étant pas inscrite au budget et conformément à la décision du Conseil Municipal, aucun montant n'a été reversé à la CCVSA en 2017.

Messieurs TACQUARD et AST sont intervenus sur le sujet devant les membres du Conseil Municipal avant la séance du 03 novembre dernier.

Vu le rapport de Madame le Maire,

Vu l'avis de la Commission réunie du vendredi 1^{er} décembre 2017,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE** de renouveler la convention tripartite entre les Communes de Fellingering, d'Husseren-Wesserling et la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin permettant le versement de 60% des parts des gains de produit de la Taxe Foncière obtenus de par la réhabilitation du site du Parc de Wesserling entre 2010 et 2015 ;
- PRECISE** que le montant de 12 099 euros sera prévu au budget principal 2018 de la Commune de Fellingering et versé à la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin ;
- AJOUTE** que la convention tripartite est valable uniquement pour l'année 2018 ;
- AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention tripartite ainsi que tout document correspondant.

N° 6. FORET : AUTORISATION DONNEE A L'ONF POUR LA REALISATION DE COUPES EN FORET COMMUNALE (PARCELLES 90 ET 67)

Sur proposition de Monsieur Michel BRUNN, Adjoint au Maire chargé de la Forêt, de l'Environnement et de l'Urbanisme,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE** l'ONF à faire procéder à une coupe de bois en forêt communale début 2018, et ce avant l'approbation du programme des travaux d'exploitation et de l'état de prévision des coupes 2018 ;
- PRECISE** que l'autorisation porte sur les parcelles 90 et 67 ;
- AJOUTE** que la coupe sera réalisée sur une des deux parcelles uniquement et que la décision dépendra des conditions météorologiques ;
- AUTORISE** Monsieur Michel BRUNN, Adjoint au Maire chargé de la Forêt, de l'Environnement et de l'Urbanisme à signer le devis correspondant.

N° 7. ECOLE : MODIFICATION DES HORAIRES POUR LA PRATIQUE DES ACTIVITES HIVERNALES
--

Monsieur GUIHAL, directeur de l'école de Felling, dans son courrier du 27 novembre 2017, demande un aménagement des horaires afin de permettre aux élèves des classes élémentaires (CE2, CM1 et CM2) de pratiquer les activités d'hiver (ski de fond).

Uniquement pour la journée du vendredi entre le 8 janvier et 16 mars 2018 et lorsque l'activité sera organisée, les élèves débiteront les cours à 8h pour terminer à 11h et reprendront à 13h, pour finir à 16h45.

Cependant, Monsieur GUIHAL a informé qu'il n'était pas certain que ces activités puissent être organisées cette année. En effet il a été informé mardi 21 novembre qu'aucun agrément ne serait validé cette année suite à la parution du décret n° 2017-766 du 4 mai 2017 relatif à l'agrément des intervenants extérieurs apportant leur concours aux activités physiques et sportives dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Vu le courrier de Monsieur GUIHAL, directeur de l'école de Felling en date du 27 novembre 2017 portant sur l'aménagement des horaires pour la pratique des activités hivernales ;

Sous réserve de la validation des agréments suite à la parution du décret n°2017-766 du 04 mai 2017 relatif à l'agrément des intervenants extérieurs apportant leur concours aux activités physique et sportives dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

-APPROUVE le changement des horaires pour les élèves des classes élémentaires (CE2, CM1 et CM2) du 08 janvier au 16 mars 2018. Les cours débiteront à 8h le matin, termineront à 11h pour reprendre à 13h et terminer à 16h45 uniquement les vendredis lorsque l'activité de ski de fond sera organisée ;

-CHARGE Madame le Maire d'en informer Monsieur GUIHAL, directeur de l'école.

N° 8. CLUB VOSGIEN ASSOCIATION MULHOUSE ET CRETES : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU REMPLACEMENT D'UNE PASSERELLE EN BOIS SITUEE SUR LES PARCELLES 15 ET 16

L'Association Mulhouse et Crêtes du Club Vosgien a procédé au remplacement de la passerelle en bois située sur les parcelles 15 et 16 du ban communal de Felling. Le coût relatif à la partie bois s'élève à 583.78 euros.

Vu la demande de subvention du Club Vosgien Association de Mulhouse et Crêtes en date du 14 novembre 2017 ;

Sur rapport de Madame le Maire et de Monsieur Michel BRUNN, Adjoint au Maire chargé de la Forêt, de l'Environnement et de l'Urbanisme,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

-ACCORDE une subvention de 250 euros à l'Association de Mulhouse et Crêtes dans le cadre du remplacement de la passerelle bois située sur les parcelles 15 et 16 du ban communal de Felling ;

-PRECISE qu'un courrier sera envoyé afin de rappeler à l'association qu'il est nécessaire de prévenir la commune propriétaire avant toute réalisation de travaux et demande de subvention.

N° 9. DIVERS ET COMMUNICATION

- a. **CCVSA : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2016**
- b. **CALENDRIER DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} SEMESTRE 2018**

a.

Le Conseil Municipal approuve le rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin dont copie a été envoyée au préalable à tous les conseillers municipaux.

b.

Proposition du calendrier du 1^{er} semestre 2018 des séances du Conseil Municipal :

Jeudi 11 janvier 2018	20 heures
Vendredi 16 février 2018	20 heures
Vendredi 16 mars 2018	20 heures
Vendredi 06 avril 2018	20 heures
Vendredi 04 mai 2018	20 heures
Vendredi 1 ^{er} juin 2018	20 heures

Madame le Maire se réserve le droit de modifier la date ou l'heure d'une séance en cas de nécessité.

Ces dates seront communiquées ultérieurement par mail à tous les membres du Conseil Municipal.

Une commission « finances » sera prochainement fixée.

Madame Laurence HALLER, Conseillère municipale et membre de l'atelier en charge de l'embellissement du village tient à remercier tout particulièrement Monsieur Michel BRUNN ainsi que l'équipe technique communale pour l'installation des décorations de Noël.

Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h15.